

**Projet de compte-rendu du conseil d'administration en date du :
Jeudi 28 mai 2009 à Paris – HorsLesMurs de 14h00 à 17h00**

Présents :

Marie-Paule Bancel, Rémy Bovis, Christophe Crampette, Marc Fouilland, Luc Molins, Jean-François Pujol

Représentés :

Sandrine Pouillet (par Yannis Jean)

Invités :

Yannis Jean – Syndicat du Cirque de Création
Alain Taillard – Fédération Française des Ecoles de Cirque
Béatrice Goudard – Territoires de Cirque
Gentiane Guillot - HorsLesMurs

Ordre du jour

- 1) Signature de la feuille d'émargement
- 2) Validation du compte rendu du CA du 10 mars 2009
- 3) Actualité des groupes de travail
 - Formation
 - Livre blanc
- 4) Adhésions à valider (si besoin est)
- 5) Rappels sur le calendrier des instances (C.A. et A.G.)
- 6) Questions diverses

Points rajoutés en début de séance :

- Participation d'HorsLesMurs aux travaux de l'Apemsac
- Fin des entretiens de Valois et question du label Pôle national des arts du cirque
- Charte droit de cité pour le cirque

Le quorum étant atteint, le CA s'ouvre à 14h00, il est présidé par Marc Fouilland, le secrétariat en est assuré par Béatrice Goudard.

Validation du compte rendu du CA du 10 mars 2009

Le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Suite aux décisions du CA du 10 mars :

- Un courrier de Catherine Giffard, directrice du CNV a été envoyé à G.-F. Hirsch, directeur de la DMDTS, au sujet d'une étude économique préalable à « *l'ouverture aux arts du cirque de la notion de variétés* ». Lecture est faite de ce courrier qui doit être mis en ligne sur le site internet de l'Apemsac, sous réserve de l'accord du CNV.
- Un courrier du président de l'Apemsac a été envoyé à G.-F. Hirsch, directeur de la DMDTS, au sujet de la refonte des dispositifs de soutien destinés aux arts du cirque. Lecture est faite de ce courrier.

Si, dans un souci de réactivité, ces courriers ont exceptionnellement été envoyés sans concertation, il est rappelé l'intérêt, partagé, de soumettre les courriers à la liste du CA avant leur envoi.

Les membres de l'association rappellent la nécessité d'insister sur le fait que tout le travail que fait l'Apemsac sur le fonds de soutien ne remplace pas l'aide publique de l'Etat et des collectivités. Les mécanismes de soutien sont complémentaires.

Il est décidé, malgré l'attente des conclusions des entretiens de Valois, d'insister pour que le ministère dégage 15000 € sur l'étude économique du CNV ainsi que pour fixer un calendrier.

Charte droit de cité pour le cirque

Il était décidé le 10 mars de solliciter HLM pour un recensement mais HLM a entre temps sollicité l'Apemsac pour une réflexion sur l'élargissement de la charte au niveau européen, faisant suite aux propositions faites dans le cadre de Fresh Circus.

Lors d'une réunion à ce sujet le 27 mai, avec Gentiane qui a en charge le dossier, l'Apemsac a d'une part souligné la nécessité d'évaluer le niveau français avant d'élargir à l'Europe, et d'autre part insisté sur l'utilité d'un double répertoire des espaces chapiteau et des pratiques d'accueil (sans forcément avoir de terrain).

Cependant, plutôt que d'avoir une liste de villes (au risque qu'elles reçoivent trop de dossiers, ce qui pourrait être contre-productif), l'objectif serait plutôt de disposer d'un outil de connaissance et de sensibilisation. En effet, les compagnies savent déjà repérer les lieux et l'enjeu est de pointer les carences pour expliquer que le chapiteau est un outil de diffusion.

Les membres du Conseil d'administration soulignent que ce répertoire faisait partie du cahier des charges de l'année des arts du cirque et que ce travail de recensement aurait du être pris en charge par le centre de ressources.

La question de l'accompagnement et de la médiation d'une nouvelle charte est posée. Le constat de l'absence de moyens sur cette question est fait et proposition est faite d'interpeller HLM.

Il s'agit se mettre d'accord sur un modèle de fiche pour les villes. Les membres de l'Apemsac pourraient, en co-pilotage avec HorsLesMurs, relayer ce recensement auprès de leurs réseaux. Par ailleurs, un contact avec l'Association des Maires de France à ce sujet pourrait être intéressant.

Il est décidé :

- **d'interroger les compagnies et les cirques traditionnels sur l'utilité d'une enquête sur ce répertoire,**
- **de relire et d'amender le texte de la charte,**
- **de rencontrer Stéphane Simonin sur cette question.**

Groupe formation

Concernant le chantier sécurité et prévention des risques, le groupe a validé le projet de rédaction d'un memento pratique sur les questions de sécurité, un document de sensibilisation assez simple à vertu pédagogique destiné à des pratiquants, encadrants, responsables (techniques) de compagnies, de lieux de diffusion, etc.

Plan :

1^{ère} partie :

- Autour du corps (respect du corps...)
- La pédagogie
- Les équipements (conditions d'utilisation, procédures...)
- La prévention des risques

2^{ème} partie : discipline par discipline

3^{ème} partie : la ressource

La méthodologie choisie se base sur deux instances : un comité de rédaction (groupe formation élargi à des personnes ressources repérées) et un comité de pilotage qui aurait vocation à sensibiliser et donner un élargissement suffisant à cette réflexion pour que le document final soit recevable par l'ensemble de la profession.

Le calendrier : une prochaine rencontre aura lieu le 2 juillet au matin pour valider le schéma du document.

Il faudra compter deux années de travail pour aboutir à un document finalisé avec un comité de rédaction se réunissant une fois par mois.

Les moyens : il s'agit d'étudier les possibilités d'intégration de ce document dans l'accord ADEC

Maître d'ouvrage : Apemsac

Maître d'œuvre : HLM

Le déroulé du document comme présenté correspond tout à fait à l'axe 4 de l'accord ADEC. Il est proposé de rencontrer Colette Chardon à la commission sécurité de la CPNEF .

Une rencontre avec la CPNEF pourra avoir lieu dans un deuxième temps après validation le 2 juillet du schéma du document par le groupe formation.

Livre blanc

Le premier calendrier d'élaboration du livre blanc était trop ambitieux.

Le plan du document arrêté est le suivant :

- propos introductif relatif à un état des lieux du secteur (rédaction confiée à B. Goudard)
- la formation (rédaction confiée à la FFEC)
- la production et la création (rédaction confiée au SCC)
- la diffusion (rédaction confiée à TDC)
- les préconisations

Marc Fouilland et Béatrice Goudard remettent aux membres présents leur texte qui restera à modifier à partir des autres parties.

Une réunion sur la partie préconisations a eu lieu le 13 mars, le compte-rendu en sera envoyé par mail.

Quand toutes les parties seront rédigées, des échanges pourront avoir lieu par mail et un comité de rédaction devra se réunir.

Ce point sera par ailleurs mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Entretiens de Valois

Un premier texte issu du Groupe labels des Entretiens de Valois stipulait la labellisation au conditionnel des pôles cirque, ce à quoi le SCC s'était montré favorable.

Un deuxième texte a ensuite annoncé, sans le conditionnel, la création de Pôles Nationaux des Arts du Cirque, avec une fiche de mission et une liste de 11 lieux. G.-F. Hirsch a sur cette base acté la création d'un groupe technique sur la fiche de mission, sur un calendrier très court.

Le SCC conteste la limitation du nombre d'établissements ainsi que la liste nominative et souhaite une démarche volontariste, par le biais d'une demande conjointe à T. Pariente de mise en place de ce groupe de travail, sans quoi le SCC négociera seul avec la DMDTS. Le SCC pose par ailleurs la question de l'évaluation de ce label, insuffisante si elle ne devait reposer que sur la billetterie et le remplissage.

Une fois pris connaissance du texte, et après réactions des directeurs de pôles, une position de Territoires de Cirque interviendra dans un second temps. La question de l'insertion professionnelle n'était pas une demande des pôles à la base dans le texte.

Comité arts du cirque

Suite au constat de départ que toutes les instances cirque ne participent pas au CA d'HLM, il a été décidé un resserrement du CA d'HLM autour de ses prérogatives statutaires et la création d'une autre instance à caractère consultatif qui associerait les arts du cirque et de la rue. Le CA d'HLM n'étant pas un lieu de débat, les questions de fonds n'y étant pas abordées, l'idée a en effet émergé de créer une autre instance de débat avec la profession. Puis les CNAR ont demandé un comité de vigilance suite au TAR. Le comité imaginé serait à la convergence des deux, dans la continuité du TAR et de l'Année des arts du cirque et serait le lieu d'une réflexion sur les politiques culturelles.

Une réunion est ainsi organisée le 17 juin à 17h par HLM pour une "conférence permanente pour les arts du cirque". Qui participe à cette organisation ?

Le SCC a demandé que l'ensemble des structures membres de l'Apemsac soient autour de la table avec la DMDTS et les collectivités et a également indiqué qu'il souhaitait la présence de Territoires de cirque

La discussion à ce sujet pose les questions et les éléments suivants :

- Le CNAC et HorsLesMurs devraient également participer à cette instance.
- Cette instance ne concerne que les organisations représentatives ou aussi les structures ? Rosny et l'académie Fratellini doivent-elles y participer ?
- La charte pourrait être un des premiers sujets sur lesquels saisir cette conférence.
- Quelle sera la position de l'Apemsac face à cette "conférence nationale" ?
- Il faut affirmer que l'Apemsac concerne les organisations représentatives et que la "conférence" rassemble toute la profession avec les structures individuelles.

- Il est rappelé que l'Apemsac est une association indépendante.
- Cette instance ne fait-elle pas doublon avec l'Apemsac ? A l'Apemsac, en l'absence des tutelles, la parole est libre.
- HLM tente de resserrer les liens avec les organisations professionnelles, mais ce "comité-conférence" viderait l'Apemsac de sa substance, ce n'est peut-être pas un hasard que cela arrive au moment où l'Apemsac a rencontré T. Pariente et apparaît comme un interlocuteur constitué.
- Il y aurait là une volonté d'instrumentalisation des professionnels et de réappropriation du travail mené.
- L'Apemsac s'est créé pour la mise en place d'un fonds de soutien et pour le dialogue inter-intra-professionnel mais aussi parce qu'il y avait un vide. Dans les arts de la rue il y a une fédé, ce qui n'est pas le cas du cirque.
- Si ce "comité-conférence" se crée, cela ne doit pas se faire au détriment de l'Apemsac qui travaille depuis 3 ans. Il faut demander une présence de l'Apemsac, en tant qu'interlocuteur indispensable, dans ce comité.
- Dans les CA des centres de ressources, il y a des personnalités qualifiées mais jamais d'organisations professionnelles. Si ce comité peut être l'occasion de faire entendre la voix de l'Apemsac, il y a cependant un danger à l'empilement des instances de réflexion. Les organisations professionnelles représentatives peuvent imposer la présence de l'Apemsac.
- Ne faudrait-il pas dire qu'il n'y a qu'une organisation invitée c'est l'Apemsac, seule légitime ? Et ouvrir le CA de l'Apemsac 1 à 2 fois par an pour la réunion de cette instance ?
- Il faut des organisations professionnelles dans cette instance, mais l'Apemsac ne pourra y parler que des dossiers sur lesquels elle a travaillé.
- La proposition d'ouverture du CA de l'Apemsac ne sera jamais acceptée. Il est par contre envisageable d'avoir un représentant de l'Apemsac et des autres organisations professionnelles (par ailleurs membres de l'Apemsac), et le représentant Apemsac ne pourra parler que des choses travaillées au sein de l'Apemsac, il s'abstiendra sur les autres sujets.

Au regard de cette discussion, il est décidé :

- **d'acter que l'Apemsac souhaite que ses membres fondateurs aient un droit de vote au CA d'HLM,**
- **de demander une présence de l'Apemsac en tant que telle aux côtés des organisations professionnelles au sein du comité arts du cirque.**

Relations Apemsac / HorsLesMurs

HorsLesMurs avait participé initialement à la réflexion sur la création d'une association pour l'élaboration de mécanismes de soutien pour les arts du cirque et était présent à l'Assemblée générale constituante. Puis, conformément à la volonté du ministère, HLM s'est retiré.

Alain Taillard et Yannis Jean ont été interpellés par Stéphane Simonin par rapport au fait qu'HLM n'était plus invité au CA alors qu'il devait l'être invité en tant qu'observateur.

Le SCC relance par ailleurs la question d'une réunion consacrée à HLM et ses missions, proposition déclinée par Territoires de Cirque.

Les membres présents sont d'accord sur le principe d'organisation de cette réunion.

Il est décidé que S. Simonin sera invité permanent au CA sous réserve des sujets qui doivent être débattus entre les membres de l'association

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

**Marc Fouilland,
Président.**